

Informations pratiques

Organisation

Le Salon du livre est organisé par la Ville de Crépy-en-Valois et sa médiathèque dans le cadre du Festival « Des Livres & Vous ».

Il aura lieu les 1er et 2 avril 2023 en extérieur, sur la place Jean Philippe Rameau de Crépy-en-Valois.

L'ouverture au public se fera :

- le samedi 1er avril de 10h à 18h.
- le dimanche 2 avril de 10h à 18h.

Inscription

Tout auteur, éditeur ou libraire souhaitant participer doit compléter le bulletin de préinscription téléchargeable sur le site Internet de la Médiathèque ou disponible directement à l'accueil de la structure.

Le bulletin est à renvoyer au plus tard le 30 novembre 2022 soit :

-par mail : salondulivre@crepyenvalois.fr

-par courrier postal : Médiathèque, 1 place Jean-Philippe Rameau - 60800 CREPY-EN-VALOIS.

La participation au salon du livre est soumise à un droit d'occupation du domaine public entraînant une tarification forfaitaire de 10 € pour les auteurs/illustrateurs et 20 € pour les libraires et les éditeurs.

Confirmation d'inscription

En raison d'une capacité d'accueil limitée, l'organisateur procédera à une sélection d'après les critères principaux suivants :

- publication récente
- répartition équitable des thèmes abordés par les auteurs.

Ceci, afin de garantir une qualité et une diversité de l'offre proposée au public.

Une réponse de confirmation sera envoyée aux auteurs sélectionnés avant le 15 décembre 2022. Les candidatures non retenues resteront inscrites sur liste d'attente en cas de désistement.

Emplacement

L'organisateur attribue un emplacement à chaque auteur et met à sa disposition une ou deux chaises et une petite signalétique.

L'auteur doit lui-même procéder à l'installation, à la présentation et au rangement de son stand. Les emplacements ne disposent pas d'électricité.

Les stands devront être installés pour l'ouverture du Salon. L'exposant aura la possibilité de venir s'installer les samedi et dimanche dès 8h30.

Vente

Deux possibilités sont proposées aux auteurs via la fiche d'inscription :

-la librairie partenaire commande les livres des auteurs et effectue la vente et encaisse le montant des livres vendus ;

-l'auteur vient avec ses propres ouvrages et encaisse lui-même le montant de la vente.

Les exposants s'engagent à respecter la loi du 10 août 1981 relative au prix unique du livre.

Responsabilité

Chaque exposant est responsable de son stand, surveille ses stocks et est assuré par ses propres moyens.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de la perte, le vol ou la dégradation des marchandises exposées.

Transport, hébergement et restauration

Les déjeuners du midi sont offerts aux auteurs. Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge des auteurs.

Publicité

Les exposants autorisent l'organisateur à utiliser leur nom, raisons sociales, photographies, à des fins publicitaires en rapport avec la promotion du Salon sur tous supports sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à rémunération.

Annulation

Tout désistement devra être signalé le plus rapidement possible afin de permettre la réorganisation des stands et l'actualisation de la communication.

Si le Salon venait à être annulé, en cas de force majeure, l'organisateur s'engage à en informer les exposants le plus tôt possible.